



Distr. générale
30 novembre 2020

Français
Original : anglais



Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Cinquième session

Nairobi (en ligne), 22–26 février 2021*
Point 5 de l'ordre du jour provisoire**

Questions relatives à la politique et à la gouvernance
internationales en matière d'environnement

Proposer des options pour l'avenir du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial*

Rapport intérimaire du Comité directeur pour l'avenir du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial*

Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 4/23, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a prié la Directrice exécutive du PNUE de privilégier, dans le cadre du Programme de travail et du budget, l'élaboration d'un document sur les options pour l'avenir du processus du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial*, en engageant de vastes consultations avec les États membres, les parties prenantes et les responsables d'autres processus d'évaluation de l'environnement mondial, en mettant l'accent sur la portée et les objectifs du processus du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial*. L'élaboration du document sur les options devait être supervisée et gérée par un Comité directeur, qui devait être mis en place sous les auspices de l'Assemblée pour l'environnement en application du mandat et de la procédure de nomination joints en annexe à la résolution.

2. Le PNUE a donné suite à ces demandes, reçues de l'Assemblée pour l'environnement à sa quatrième session, en priant tout d'abord les États membres de nommer des expert(e)s au Comité directeur pour l'avenir du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial (GEO)*. Une fois mis en place, le Comité directeur a élaboré le mandat d'un(e) expert(e)-conseil chargé(e) de contribuer à l'élaboration du projet de document sur les options et d'appuyer le processus de consultation à grande échelle. Le (la) consultant(e) a élaboré une note d'information pour appuyer les travaux du Comité directeur, lequel, à son tour, a produit un document en vue de discussions supplémentaires dans le cadre des consultations en ligne et un questionnaire à l'appui du processus de consultation. Le Comité directeur a ensuite organisé un atelier final pour lancer l'élaboration du document sur les options. Le présent rapport intérimaire rend compte des travaux réalisés à ce jour par le Comité directeur pour s'acquitter de son mandat et s'adresse aux participants du segment en ligne de

* Conformément aux décisions prises lors de la réunion du Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement qui s'est tenue le 8 octobre 2020 et de la réunion conjointe des Bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2020, il est prévu d'ajourner la cinquième session de l'Assemblée le 23 février 2021 et de la reprendre en présentiel en février 2022.

** UNEP/EA.5/Rev.1.

la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, qui se tiendra en février 2021. Il complète le prochain rapport final du Comité directeur, qui viendra appuyer les discussions approfondies sur l'avenir du rapport *GEO*, lesquelles devraient se tenir à la reprise de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement en février 2022. Le rapport intérimaire a été entièrement examiné et approuvé par le Comité directeur.

I. Mandat et processus

3. L'Assemblée pour l'environnement a lancé, dans sa résolution 4/23, un processus consultatif intergouvernemental visant à proposer des options pour l'avenir du rapport *GEO*. Elle a accueilli avec satisfaction le sixième rapport phare *GEO* et son résumé à l'intention des décideurs, qui a été examiné et approuvé par les États membres. L'Assemblée a prié la Directrice exécutive de privilégier l'élaboration d'un document sur les options pour l'avenir du processus *GEO*, en engageant de vastes consultations avec les États membres, les parties prenantes et les responsables d'autres processus d'évaluation de l'environnement mondial. À cette fin, elle a demandé la mise en place, sous ses auspices, d'un Comité directeur composé d'expert(e)s désigné(e)s par les États membres et chargé de superviser et de gérer les consultations en vue de l'élaboration par le Secrétariat d'un document sur les options qui mette l'accent sur la portée et les objectifs du processus. Le document sur les options, qui devrait comprendre une évaluation de l'incidence des diverses options et formuler des recommandations, devait lui être soumis à sa cinquième session, afin qu'elle puisse l'examiner et prendre une décision sur la forme et la fonction futures du rapport *GEO*.

4. Les options et recommandations présentées ici sont le résultat d'un vaste processus commencé en novembre 2019. Ce processus comprenait des délibérations entre les membres du Comité directeur ; un travail d'analyse effectué par le PNUE et une équipe de consultants de l'Institut international du développement durable ; des consultations par le biais d'une série de webinaires ; et une enquête en ligne menée auprès des États membres, des parties prenantes et des experts en évaluation sur les éléments de conception et les critères pour définir les options en ce qui concerne l'avenir du processus *GEO*. Plus de 450 réponses individuelles et consolidées au questionnaire ont été reçues, représentant toutes les régions et les catégories de répondants, dont 112 États membres, plus de 200 experts en évaluation et une centaine de parties prenantes. Dans le présent document, le Comité directeur examine les principaux points de convergence tirés du riche ensemble de réponses reçues. Il y évalue les incidences administratives et financières d'un éventail limité d'options et formule des recommandations qui serviront de base aux mesures que l'Assemblée pour l'environnement souhaitera peut-être prendre à sa cinquième session.

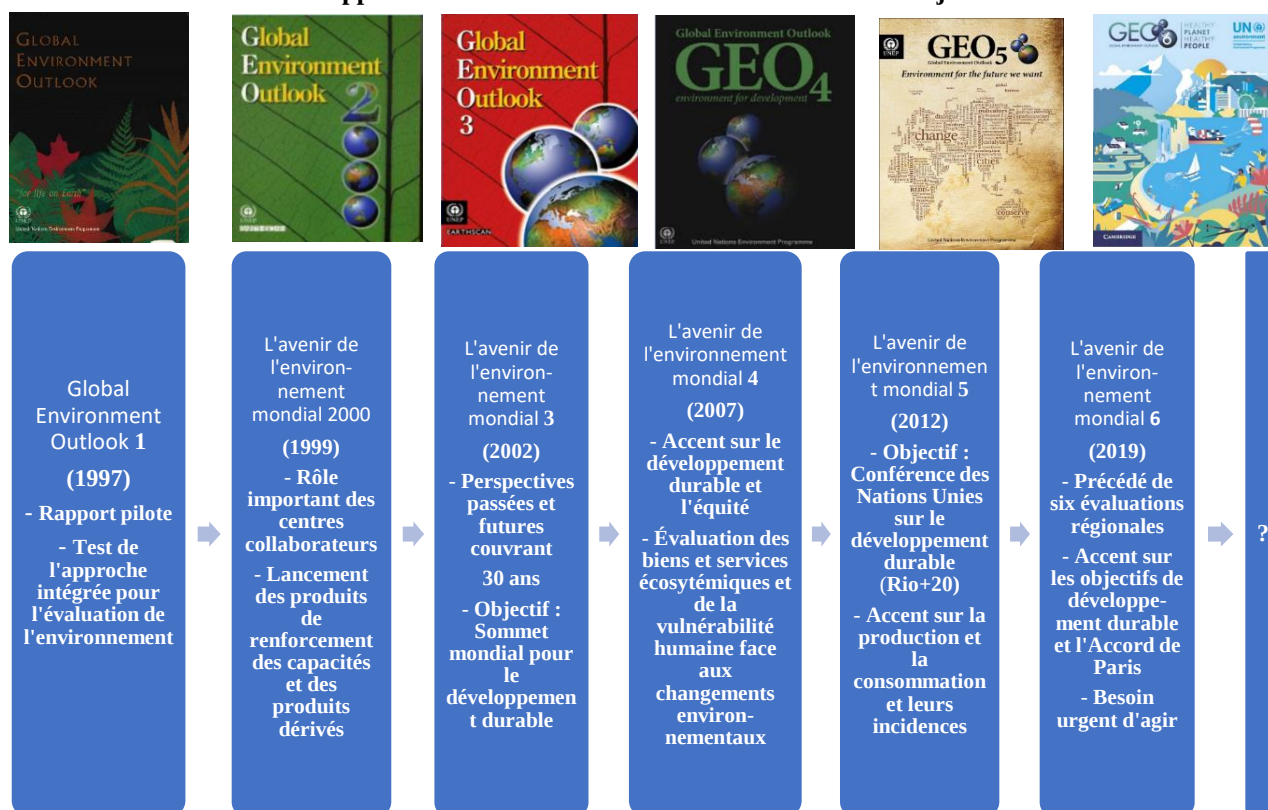
II. Mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement et place du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial* dans l'interface science-politique

5. Le mandat scientifique et politique du PNUE prend sa source dans l'une des principales fonctions attribuées au Conseil d'administration du PNUE en 1972, qui était de suivre la situation de l'environnement dans le monde. Il reflète également la mission d'encourager les milieux scientifiques internationaux compétents et d'autres milieux professionnels à contribuer à l'acquisition, à l'évaluation et à l'échange de connaissances et d'informations sur l'environnement, ainsi que les fonctions liées à la fourniture de directives générales et de recommandations¹. Le nombre croissant de connaissances, d'informations, de données et de compétences techniques relatives aux nombreux défis environnementaux sans précédent de notre époque est essentiel pour effectuer la transition vers une société durable telle que prévue par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable.

6. Six rapports complets de la série *L'avenir de l'environnement mondial* ont été élaborés à ce jour : *Global Environment Outlook 1 : For Life on Earth* (1997) ; *L'avenir de l'environnement mondial 2000* (1999) ; *L'avenir de l'environnement mondial 3 : le passé, le présent et les perspectives d'avenir* (2002) ; *L'avenir de l'environnement mondial 4 : l'environnement pour le développement* (2007) ; *L'avenir de l'environnement mondial 5 : l'environnement pour l'avenir que nous voulons* (2012) ; *L'avenir de l'environnement mondial 6 : Une planète saine pour des populations en bonne santé* (2019). Le processus a également donné naissance à des produits dérivés des rapports complets *GEO* destinés à certains publics, des rapports thématiques *GEO* et des rapports régionaux et nationaux, ainsi que des annuaires *GEO* (de 2003 à 2007), précurseurs de *L'annuaire du PNUE* (de 2008 à 2014).

¹ Ces fonctions sont définies dans la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale.

La série des rapports sur *L'avenir de l'environnement mondial* à ce jour



7. Les processus d'évaluation sont une fonction essentielle de l'interface science-politique, et celui du rapport *GEO* a été le seul à couvrir de manière exhaustive tous les types de questions et de défis en matière d'environnement. Lancée en 1995 par le Conseil d'administration du PNUE, le rapport *GEO* était, jusqu'à sa troisième édition, une évaluation intégrée fondée sur les connaissances techniques et le partenariat. Depuis le quatrième de la série, le processus a adopté les caractéristiques des évaluations scientifiques intergouvernementales, tout en ayant des procédures moins strictes et moins formalisées que celles du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les six évaluations *GEO* complètes ont été conçues pour examiner, analyser et synthétiser l'état des connaissances, à l'appui des étapes politiques du programme international en matière d'environnement et de développement durable (voir la figure ci-dessus). Le processus *GEO* a inclus et/ou inspiré un large éventail d'évaluations et de produits dérivés thématiques et géographiquement ciblés, afin de répondre aux principales préoccupations environnementales visées. Le PNUE s'est efforcé de l'aligner avec d'autres fonctions, telles que le renforcement des capacités, l'appui à l'élaboration des politiques, la production de connaissances et la collecte et la diffusion de données. L'une des principales considérations pour le futur rapport *GEO* concerne l'efficacité de sa contribution à une interface science-politique en évolution, dans le contexte d'évaluations de plus en plus complètes, aux niveaux à la fois mondial² et régional, les nouvelles connaissances scientifiques étant mises à disposition dans des délais relativement courts. Il convient également de noter que les États membres, dans la résolution 4/23 de l'Assemblée pour l'environnement, ont prié la Directrice exécutive de continuer à promouvoir la cohérence et la coordination des évaluations mondiales menées au sein du système des Nations Unies et en coopération avec les organismes internationaux et secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement compétents³.

² Parmi les autres organismes d'évaluation intergouvernementaux de premier plan hébergés ou administrés par le PNUE, on compte le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Parmi les autres organismes d'évaluation de l'environnement au niveau mondial présentant des caractéristiques intergouvernementales, on peut citer le Groupe international d'experts sur les ressources et le Groupe d'experts du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, sous l'égide de l'Assemblée générale.

³ Les travaux relatifs à la cohérence et aux synergies prévus au titre de cette résolution sont menés par l'équipe *GEO* du PNUE, sous l'égide du Bureau du Scientifique en chef. Les concertations de ce groupe composé de

III. Critères d'analyse pour la conception d'un futur rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial*

8. Le recensement des options et recommandations pour la conception des futurs processus d'évaluation et produits *GEO* a été guidé par les critères suivants, qui demeurent pertinents pour les futurs processus *GEO* :
- a) La garantie de la cohérence et de la comparabilité entre les éditions du rapport *GEO* ;
 - b) La pertinence (ou l'importance) du rapport *GEO* en ce qui concerne l'aptitude à répondre de façon modulable aux besoins des États membres et des parties prenantes, par exemple en matière d'amélioration de l'efficacité des politiques environnementales ;
 - c) La légitimité du rapport *GEO* en tant qu'évaluation faisant autorité auprès des États membres et des parties prenantes, assurée au moyen de procédures impartiales, représentatives et défendables qui veillent à la répartition géographique équitable et à la représentation équilibrée des sexes ;
 - d) La crédibilité du rapport *GEO* en tant qu'évaluation solide et rigoureuse fondée sur des méthodes scientifiquement acceptées et des analyses provenant de sources multiples ;
 - e) L'accessibilité du rapport *GEO*, autrement dit la possibilité pour les États membres et les parties prenantes d'accéder à ses produits et à la base de connaissances ainsi qu'aux données environnementales sous-jacentes, en vue d'appuyer l'élaboration des politiques, la prise de décisions et le renforcement de l'interface science-politique ;
 - f) La valeur ajoutée du rapport *GEO* pour ce qui est d'aider à l'exécution du mandat du PNUE et d'éviter les chevauchements avec d'autres processus d'évaluation à l'échelle mondiale, tout en tenant compte des liens et des questions transversales et en recensant les lacunes ;
 - g) La faisabilité globale du rapport *GEO*, y compris la continuité des opérations permettant d'assurer la production périodique du rapport, compte tenu de leurs incidences du point de vue de l'administration, des finances et des structures de collaboration, ainsi que d'autres initiatives au sein de l'interface science-politique du PNUE.

IV. Options et approches pour la conception d'un futur rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial*

9. Les options et approches pour un futur rapport *GEO* concernent trois domaines clefs de la conception d'évaluations. En premier lieu, des objectifs et des fonctions sont proposés. Ensuite, des options relatives à la portée, à l'utilité et au calendrier sont présentées (options et approches n° 1 à 4). Bien que ces options et approches diffèrent, elles ne s'excluent pas mutuellement et donnent la possibilité de panacher leurs éléments de conception dans tout processus de cadrage futur. Enfin, des options et des approches relatives au processus, à la gouvernance et à la mise en œuvre sont présentées, qui permettent de les assurer. Celles figurant dans les paragraphes qui suivent contiennent quelques éléments de conception communs qui sont essentiels pour la crédibilité, la légitimité et la pertinence d'un futur rapport *GEO*. Toutes les options et approches prévoient la livraison à l'Assemblée pour l'environnement d'un rapport d'évaluation et d'autres produits pour éclairer ses décisions en matière d'environnement.

A. Objectif et fonctions

10. L'objectif du futur rapport *GEO* est de suivre la situation et les perspectives environnementales mondiales, afin d'informer régulièrement les gouvernements et autres parties prenantes à ce sujet et de renforcer l'interface science-politique. Cet objectif cadre avec les avis exprimés lors des consultations (voir l'annexe du présent rapport), le mandat initial du PNUE⁴ et la résolution 4/23 de l'Assemblée pour l'environnement⁵.

chef(fe)s de secrétariat et de coprésident(e)s de processus d'évaluation ont reçu le nom de Dialogue spécial sur les évaluations mondiales : www.unenvironment.org/global-environment-outlook/adhoc-global-assessments-dialogue (en anglais uniquement).

⁴ Voir la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale.

⁵ Dans sa résolution 4/23, l'Assemblée pour l'environnement a demandé que le document sur les options se penche sur le rôle joué par le processus du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial* dans la production régulière d'analyses indépendantes de l'état et des tendances de l'environnement mondial et prie

11. Le rapport *GEO* vise à examiner, analyser et synthétiser de manière approfondie les connaissances existantes obtenues en procédant régulièrement à des évaluations crédibles, légitimes et pertinentes des données scientifiques et de l'information, dans le but de promouvoir la prise de mesures éclairées et efficaces en faveur de l'environnement par les gouvernements et les autres parties prenantes. Les résultats du processus de consultation ont fait apparaître que beaucoup sont favorables à une analyse solide de la situation et des tendances, à la coopération avec les spécialistes de l'élaboration de scénarios et de modèles, au renforcement de l'analyse des politiques, à la fourniture d'appui en matière de politique générale, à l'échange de données consolidées⁶, au renforcement des capacités au sein de l'interface science-politique et à la diffusion des résultats des évaluations auprès du public (voir l'annexe du présent rapport). Parmi les considérations essentielles figure la manière dont la combinaison des différentes fonctions devrait être hiérarchisée, organisée et chiffrée pour que le rapport *GEO* puisse répondre au mieux aux besoins des utilisateurs, en tenant compte des critères énoncés dans la section 3 (voir l'option n° 3 ci-dessous).

B. Portée générale, utilité et calendrier

12. Le rapport *GEO* couvre une grande diversité de questions environnementales, d'échelles géographiques et de niveaux de gouvernance. Il analyse l'état, les tendances et les perspectives de l'environnement, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs politiques et l'efficacité des politiques face aux actuels problèmes environnementaux sans précédent qui affligent la planète, afin de faciliter la prise de décisions éclairées. Il apporterait une valeur ajoutée et contribuerait à éviter les chevauchements en synthétisant les connaissances disponibles, y compris les résultats d'autres évaluations pertinentes, en comblant les lacunes des évaluations et en analysant les facteurs déterminants des problèmes environnementaux et les liens systémiques qui existent entre eux, de façon à permettre une prise de décisions fondées sur des données d'observation. En combinaison avec d'autres évaluations et fonctions relevant de l'interface science-politique, il contribuerait à un examen d'ensemble du volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

13. Les résultats des consultations (présentés dans l'annexe du présent rapport) montrent que d'aucuns soutiennent l'idée de déterminer la portée exacte, l'utilité et le calendrier des évaluations et autres fonctions du rapport *GEO* par le biais d'une procédure conçue par l'Assemblée pour l'environnement pour garantir que le rapport répond aux besoins de ses utilisateurs. Il en ressort également que le rapport *GEO* devrait aider les États membres et l'ensemble du système de gouvernance internationale à définir des orientations et des stratégies politiques ou à recenser les questions émergentes ; aider les États membres dans l'élaboration de leurs politiques nationales et leurs efforts pour mener des évaluations nationales ; et aider la société dans son ensemble à prendre davantage conscience de l'état des connaissances, y compris en établissant un lien avec la stratégie globale sur les données environnementales et le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial (voir la résolution 4/23 de l'Assemblée de l'environnement). Les résultats indiquent en outre que le processus *GEO* devrait être mis en concordance avec la stratégie à moyen terme du PNUE, les futures sessions de l'Assemblée pour l'environnement et l'élaboration du Rapport mondial sur le développement durable du Secrétaire général.

Options et approches

14. **Option n° 1 : le processus du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial* produirait une évaluation mondiale complète environ tous les quatre ans.** À l'issue de l'analyse du Comité directeur et des consultations, il a été conclu que les questions à examiner en matière de portée seraient, entre autres : l'analyse de l'état et des tendances de l'environnement, y compris les changements environnementaux prévus ; les progrès accomplis dans la réalisation des cibles et des objectifs environnementaux convenus au niveau international ; les risques actuels et prévus pour le bien-être humain présentés par les changements environnementaux ; l'incidence des changements environnementaux sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable ; les interconnexions entre les échelles et les régions géographiques ; les lacunes politiques dans la réalisation des objectifs convenus sur le plan international ; l'efficacité des réponses politiques dans différents contextes de développement ; les approches politiques potentiellement efficaces, y compris des exemples de la

la Directrice exécutive d'améliorer l'intérêt du processus du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial* du point de vue de l'élaboration des politiques.

⁶ Dans sa résolution 4/23, l'Assemblée pour l'environnement a prié le PNUE de mettre au point une stratégie globale sur les données environnementales. En réponse, le PNUE a associé le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial au processus *GEO*. Voir à l'adresse suivante : https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/29769/DigitalTransformation_GlobalDataStrategy_ReportCPR_10Dec2019.pdf?sequence=13&isAllowed=y (en anglais uniquement).

manière dont des ressources limitées peuvent être mobilisées ; les mesures et les politiques nécessaires pour un avenir durable (voir l'annexe du présent rapport). L'évaluation fournirait des apports à l'Assemblée pour l'environnement, au forum politique de haut niveau pour le développement durable et au *Rapport mondial sur le développement durable*, ainsi qu'aux accords multilatéraux sur l'environnement, aux organismes régionaux intéressés, aux différents États membres et à la société dans son ensemble. Le processus de cadrage définirait le calendrier, la couverture géographique et thématique, les grandes lignes, les besoins des utilisateurs et les fonctions connexes. Il arrêterait également la taille d'une équipe réduite et mondialement compétente d'expert(e)s chargé(e)s de rédiger le texte et d'analyser et d'intégrer les éléments scientifiques, les données et connaissances disponibles, et les conclusions des évaluations pertinentes, y compris les informations tirées des systèmes de savoir autochtones et locaux, indispensables pour traiter les questions environnementales préoccupantes. Par ailleurs, le cadrage permettrait de recenser les domaines prioritaires et les questions émergentes à cibler dans chaque édition du rapport *GEO* pour faire face à l'évolution des conditions environnementales et des priorités politiques, en tenant compte des autres activités d'évaluation et en donnant la possibilité de comparer l'état des connaissances entre les évaluations au fil du temps. La synthèse tiendrait compte des domaines d'expertise abordés par d'autres évaluations, afin d'éviter les chevauchements. En outre, le cadrage déterminerait les incidences administratives et financières de l'évaluation en fonction du nombre d'expert(e)s y participant, du nombre de réunions à convoquer, de l'utilisation de technologies numériques et des services de secrétariat et d'assistance technique requis.

15. **Option n° 2 : le processus du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial* donnerait lieu à des évaluations ciblées et thématiques, ainsi qu'à d'autres produits abordant des questions non traitées par les évaluations mondiales existantes recensées par les États membres**, au sujet, par exemple, des produits chimiques et de la pollution ou des questions émergentes méritant d'être prises en considération. Il pourrait également générer des produits dérivés ou spéciaux, tels que des rapports d'atelier, ciblant certains groupes d'utilisateurs. Le processus d'établissement des évaluations thématiques, évaluations dérivées et autres produits spéciaux serait détaillé dans les procédures relatives au rapport *GEO*. De telles évaluations et de tels produits pourraient être élaborés dans le cadre d'un programme de travail glissant à long terme fondé sur les demandes des États membres et des parties prenantes.

16. **Option n° 3 : le processus du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial* amorcerait l'élaboration d'une approche axée sur les services visant à appuyer et à renforcer les capacités de surveillance et de collecte de données, de production de connaissances, d'évaluation, de sensibilisation et de prise de décisions.** À l'issue de l'analyse du Comité directeur et des consultations, il a été conclu que le processus *GEO* devrait spécifiquement cibler ces domaines, afin de maintenir l'environnement mondial sous surveillance (voir l'annexe du présent rapport). Une approche axée sur les services appuierait les autres options et se fonderait sur les enseignements tirés des processus *GEO* antérieurs et d'autres initiatives. Elle apporterait une valeur ajoutée aux autres initiatives, sans recouper leurs activités, et serait étroitement coordonnée avec elles.

17. **Option n° 4 : le processus du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial* synthétiserait de manière continue les résultats des évaluations mondiales pertinentes, en tirerait les principales conclusions, analyserait les liens systémiques entre différents domaines thématiques et appuierait la prise de décisions fondées sur des données d'observation.** Les lacunes des évaluations pourraient être comblées si cette option était associée à l'option et/ou à l'approche n° 2. La synthèse apporterait des informations utiles à l'Assemblée pour l'environnement, au forum politique de haut niveau pour le développement durable et au *Rapport mondial sur le développement durable*, ainsi qu'aux accords multilatéraux sur l'environnement et organismes régionaux intéressés, aux différents États membres et à la société dans son ensemble. Le rapport *GEO* examinerait de manière prospective les processus décisionnels internationaux et les activités d'évaluation prévues, en vue de repérer les synergies, les conflits, les chevauchements et les lacunes et de faire rapport à chaque session de l'Assemblée pour l'environnement sur le contexte en évolution des évaluations. Le processus *GEO* devrait également appuyer les autres évaluations environnementales mondiales, et collaborer avec elles, en matière de conception d'outils et de plateformes de partage de données, y compris des cadres conceptuels, des scénarios et des modèles intégrés, afin de promouvoir la cohérence et les synergies entre les évaluations et de contribuer au renforcement des capacités.

C. Processus, gouvernance et mise en œuvre

18. L'Assemblée pour l'environnement est responsable de la supervision globale et de la gouvernance du processus *GEO* et peut, à cette fin, mettre en place les procédures et les structures de gouvernance et de mise en œuvre subsidiaires qu'elle juge nécessaires. L'Assemblée et son prédécesseur, le Conseil d'administration du PNUE, ont adressé à la direction exécutive du PNUE un certain nombre de demandes s'y rapportant. Cela a conduit à la mise en place, sous forme d'entités subsidiaires de l'organe directeur du PNUE, de structures de gouvernance et de mise en œuvre assumant des rôles et responsabilités spécifiques dans les fonctions et mécanismes du processus. Des structures similaires existent pour d'autres évaluations environnementales mondiales.

19. Dans le cadre du processus *GEO*, un ensemble de procédures souples serait élaboré, puis approuvé par les États membres, sur la base des enseignements tirés des processus antérieurs du rapport et d'autres processus connexes. Les participants aux consultations s'étaient généralement prononcés en faveur de l'élaboration de telles procédures (voir l'annexe du présent document). Celles-ci viseraient à garantir la pertinence, la légitimité et la crédibilité du processus *GEO* et à équilibrer ses différentes fonctions, qui se soutiennent mutuellement, en tirant pleinement parti des possibilités offertes par les réunions en ligne et les plateformes de travail et technologies numériques. Elles concerneraient toutes les options et approches décrites plus haut. Au nombre des éléments à envisager dans les procédures figureraient les suivants : a) recevoir et hiérarchiser les problèmes écologiques préoccupants de portée mondiale recensés par les États membres, en vue de leur examen stratégique et de leur inclusion dans le champ d'évaluation du rapport *GEO*⁷ ; b) entreprendre, élaborer et approuver le cadrage détaillé des évaluations *GEO*, ainsi que de leurs produits dérivés et d'autres produits ; c) présenter des candidat(e)s en vue de leur sélection pour former des équipes d'auteur(e)s et d'expert(e)s dont la composition serait équilibrée entre les régions, les disciplines et les sexes ; d) entreprendre l'examen, la synthèse, l'analyse et l'évaluation collectifs et répétés de la pertinence politique des connaissances existantes et du niveau de confiance en celles-ci, en veillant à leur traçabilité ; e) mener un examen par les pairs et un examen par les gouvernements et les parties prenantes ; f) traiter les conflits d'intérêts et les erreurs ; g) approuver le résumé à l'intention des décideurs, ainsi que les rapports d'évaluation et d'autres produits ; h) élaborer des approches axées sur les services visant à appuyer et à renforcer les capacités de surveillance et de collecte de données, de production de connaissances, d'évaluation, de sensibilisation et de prise de décisions (option n° 3). Le rôle et les responsabilités des structures de gouvernance et de mise en œuvre seraient définis de façon précise dans les procédures.

20. Les procédures décrites ci-dessus supposent une gouvernance claire et allégée et la mise en œuvre des options pour le processus *GEO* dans le cadre de l'Assemblée pour l'environnement. Durant la période de consultation, plusieurs États membres ont souligné qu'il importait que tous les gouvernements fassent preuve de transparence et participent pleinement.

21. L'Assemblée pour l'environnement souhaitera peut-être prier la Directrice exécutive du PNUE de poursuivre la tenue de réunions consultatives intergouvernementales et multipartites à composition non limitée et de créer des organes consultatifs pour le processus *GEO* semblables à ceux créés pour la sixième édition du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial*. Des réunions consultatives intergouvernementales à composition non limitée avec des observateur(trice)s des parties prenantes, en vue de l'approbation du cadrage, des procédures et des résumés à l'intention des décideurs, seraient convoquées par la Directrice exécutive du PNUE, à l'instar des réunions convoquées pour les quatrième, cinquième et sixième rapports de la série. La Directrice exécutive établirait également un groupe consultatif de haut niveau réunissant des gouvernements et des parties prenantes⁸ qui serait chargé de la surveillance et du pilotage du processus *GEO*, ainsi qu'un groupe consultatif scientifique⁹, semblables à ceux créés pour la sixième édition du rapport.

22. Autrement, l'Assemblée pour l'environnement souhaitera peut-être créer un organe subsidiaire spécial à composition non limitée réunissant des États membres et des observateur(trice)s accrédité(e)s qui serait chargé de superviser le rôle du processus *GEO* dans l'interface science-politique du PNUE. Cet organe serait chargé d'examiner les procédures *GEO*, d'approuver le cadrage des évaluations et le résumé à l'intention des décideurs et de mener d'autres activités. Il reprendrait les fonctions remplies

⁷ Un exemple d'une telle procédure, celle établie dans le cadre de la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, est consultable à l'adresse suivante : https://ipbes.net/sites/default/files/downloads/Procedure%20for%20receiving%20and%20prioritizing%20requests%20put%20to%20the%20Platform_2013.pdf (en anglais uniquement).

⁸ Composé de 25 à 30 représentant(e)s de haut niveau des gouvernements des six régions du PNUE, ainsi que de 8 à 10 représentant(e)s des principales parties prenantes.

⁹ Composé de 25 scientifiques renommé(e)s.

par les réunions consultatives intergouvernementales à composition non limitée réunissant des observateur(trice)s des parties prenantes qui avaient été convoquées par la direction exécutive du PNUE pour les quatrième, cinquième et sixième éditions du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial*, notamment en ce qui concerne l'approbation du cadrage, des procédures et des résumés à l'intention des décideurs. L'organe élirait ses responsables dans chaque région et établirait un groupe d'experts multidisciplinaire qui pourrait se composer d'un nombre limité d'expert(e)s et de parties prenantes provenant de chaque région. Les responsables de l'organe et le groupe d'experts collaboreraient pour superviser la mise en œuvre du processus *GEO*, conformément aux procédures établies, y compris en se chargeant de la sélection équilibrée d'expert(e)s et d'équipes d'assistance technique pour un ensemble restreint de groupes d'auteur(e)s et de groupes de travail créés pour une durée déterminée et une tâche spécifique. Les responsables de l'organe et du groupe d'experts reprendraient les rôles du groupe consultatif de haut niveau réunissant des gouvernements et des parties prenantes et du groupe consultatif scientifique créés pour la sixième édition du rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial*.

D. Incidences financières et administratives

23. Les incidences financières et administratives des options et approches recommandées sont à l'étude. Toute activité connexe liée au rapport *GEO* pourrait se dérouler conformément à un plan glissant chiffré approuvé et à des documents de cadrage chiffrés, afin de faciliter les prévisions en matière de financement.

V. Recommandations et mesures proposées

24. L'Assemblée pour l'environnement souhaitera peut-être prendre note du présent rapport au cours du segment en ligne de sa cinquième session et noter qu'un rapport final contenant des recommandations lui sera soumis pour examen à la reprise de sa cinquième session, en février 2022. Les recommandations s'appuieront sur un examen plus approfondi des options et approches envisageables pour l'avenir du rapport *GEO* présentées dans la section IV, de leurs incidences financières et administratives et des approches possibles en matière de processus, de gouvernance et de mise en œuvre, sur la base des critères présentés dans la section III.

Annexe

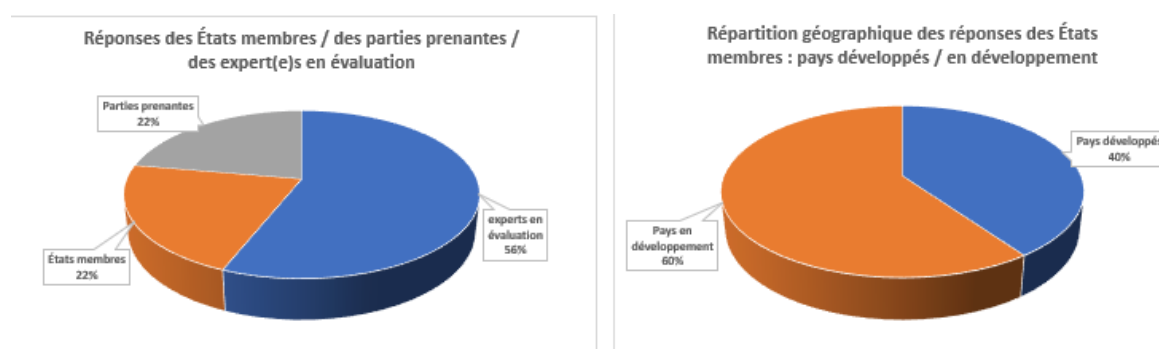
Analyse des résultats du processus de consultation

Ci-après figure un résumé des principaux résultats de la consultation menée durant un mois concernant l'avenir du processus *GEO*. L'analyse a été établie en vue d'alimenter les délibérations du Comité directeur pour l'avenir du rapport *GEO* à l'occasion de son atelier tenu en novembre 2020.

A. Diversité des réponses

La consultation s'est déroulée du 9 septembre au 9 octobre 2020. Elle s'est appuyée sur un document d'information élaboré par un consultant indépendant et sur un document de travail élaboré par les coprésidents du Comité directeur, sur lequel les membres de ce dernier ont formulé des observations. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019, toute la consultation s'est déroulée en ligne. Sept webinaires d'orientation ont été organisés pour aider les participants à mieux comprendre le contexte et l'objectif de la consultation, ainsi que les outils utilisés (principalement le questionnaire).

Plus de 150 personnes ont participé aux webinaires et le questionnaire a reçu plus de 400 réponses, dont plus de 50 réponses consolidées et 350 réponses individuelles. Le secrétariat a encouragé un large éventail de pays et d'experts à répondre et a envoyé quatre rappels à cette fin tout au long de la consultation.

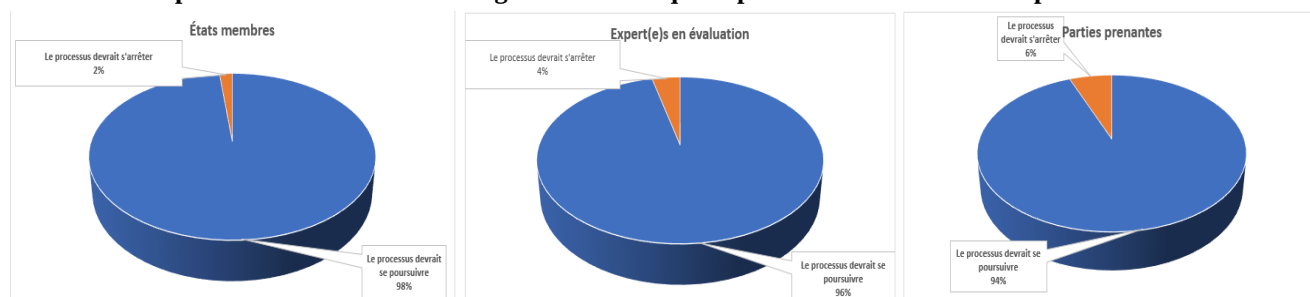


Il convient également de noter qu'un grand nombre de réponses provenant des États membres et des parties prenantes étaient consolidées et représentaient ainsi les points de vue de bien plus de répondants.

B. Signaux clairs

Certains résultats de la consultation montrent une très forte préférence pour une direction plutôt qu'une autre.

Les personnes consultées ont largement estimé que le processus *GEO* devrait se poursuivre.



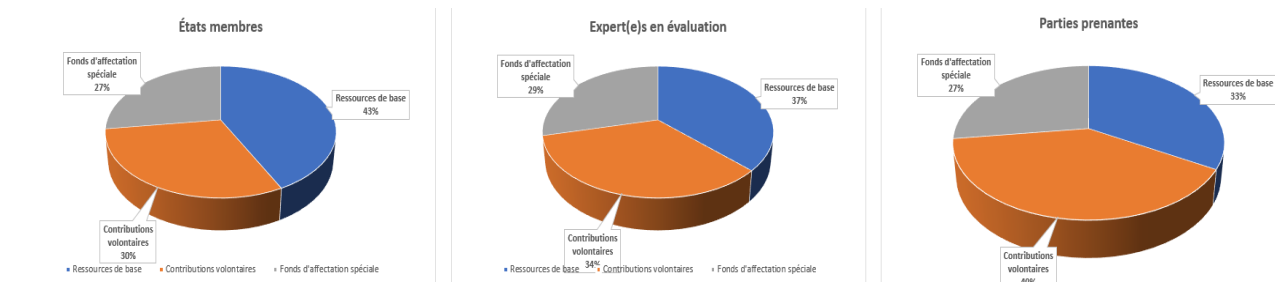
Les personnes consultées ont largement estimé que la production de rapports *GEO* devrait suivre un cycle quadriennal.



Les personnes consultées ont largement estimé que le processus *GEO* devrait être régi par l'Assemblée pour l'environnement ou par l'un de ses organes subsidiaires.



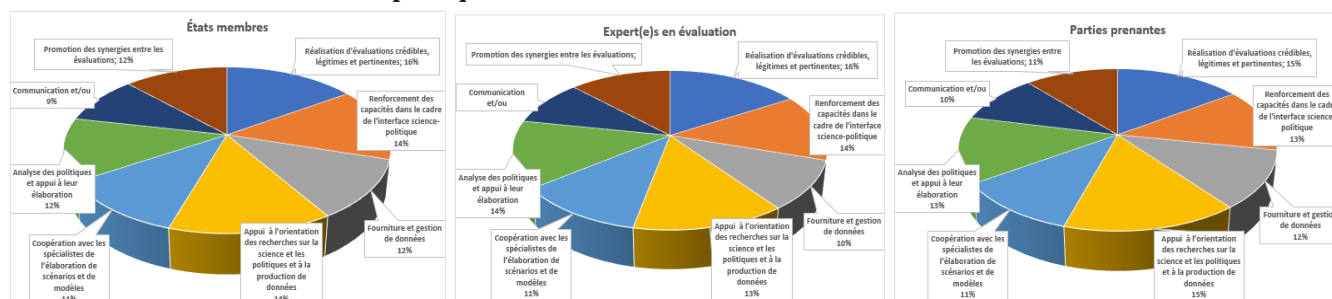
Les personnes consultées ont largement estimé que le rapport *GEO* devrait être financé par des ressources de base et des contributions volontaires.



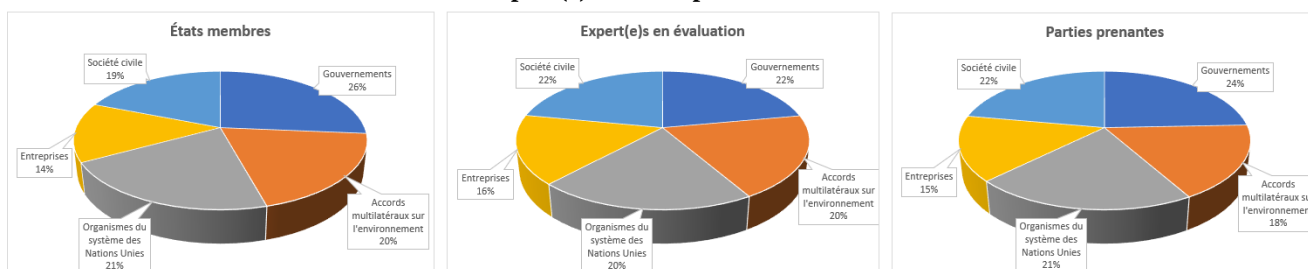
C. Signaux forts

D'autres résultats de la consultation montrent une préférence pour une direction particulière ou un ensemble de directions.

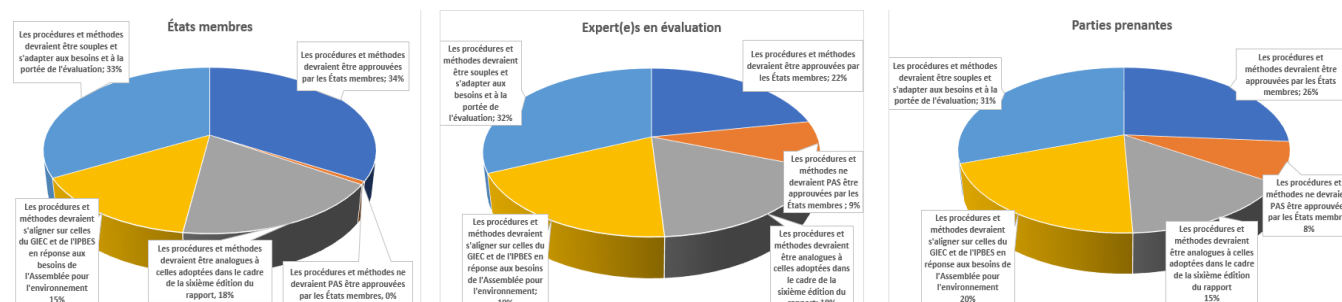
Les personnes consultées ont estimé que le processus *GEO* devrait continuer à produire des évaluations mais devrait s'intéresser davantage au renforcement des capacités et à l'appui à l'élaboration des politiques.



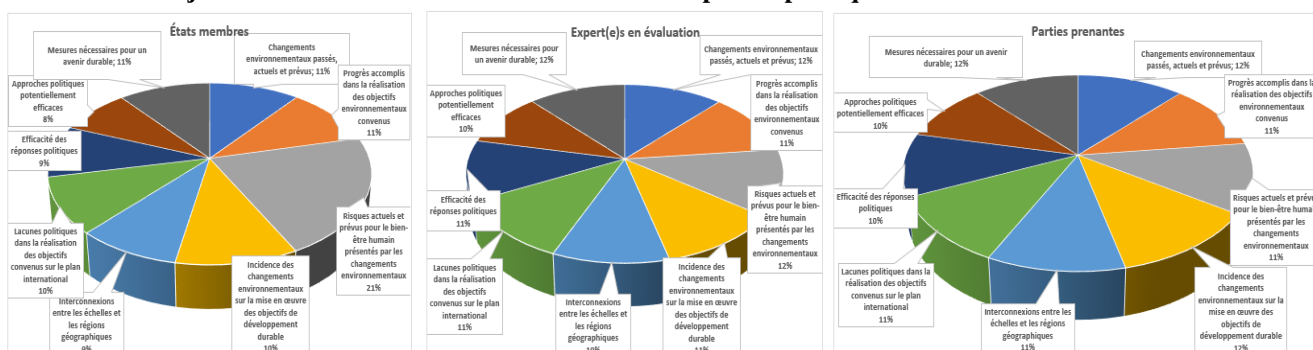
Les personnes consultées ont estimé que le processus *GEO* devrait continuer à inclure un large éventail d'États membres et d'expert(e)s dans la production de ses évaluations.



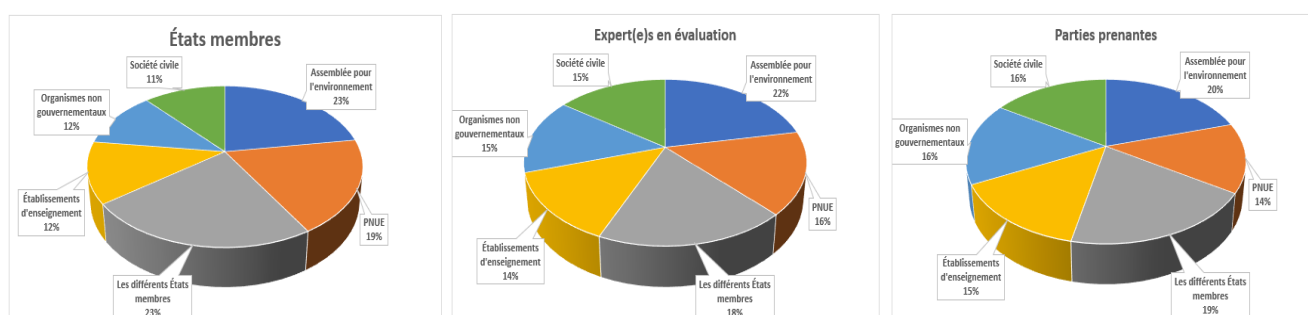
Les personnes consultées ont largement déclaré que les procédures et les méthodes du processus *GEO* devraient être approuvées par les États membres.



Les personnes consultées ont largement déclaré que le rapport *GEO* devrait principalement évaluer les changements environnementaux, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs environnementaux et l'efficacité des réponses politiques.



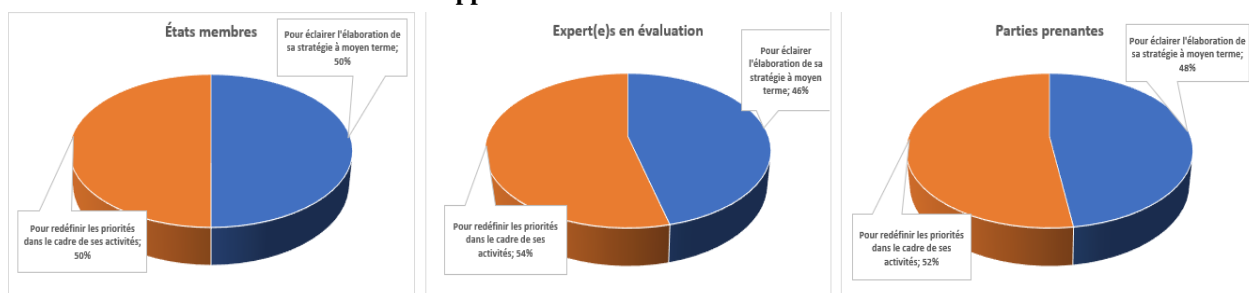
Les personnes consultées ont déclaré que les résultats du rapport *GEO* devraient être principalement utilisés par l'Assemblée pour l'environnement, le PNUE et les États membres.



D. Signaux ambigus

Certaines réponses des personnes consultées n'indiquaient pas d'orientation claire.

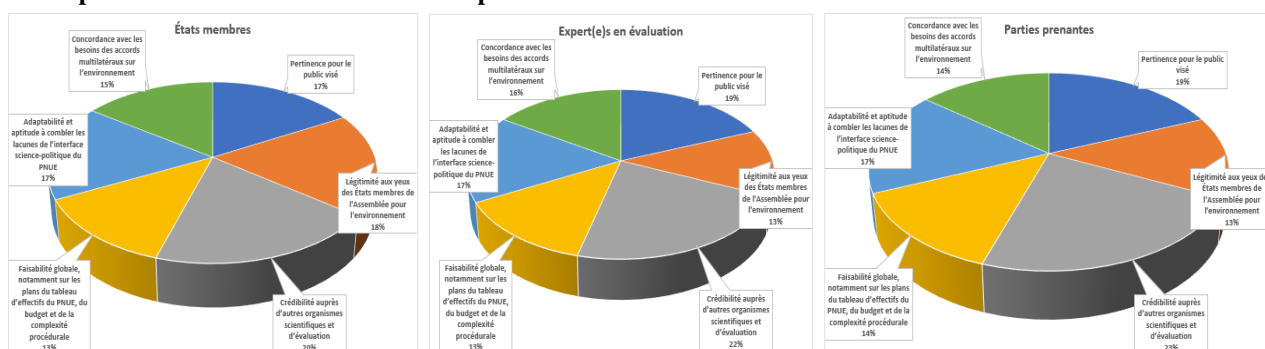
Les personnes consultées n'ont pas fourni d'orientation claire concernant la façon dont le PNUE devrait utiliser les résultats du rapport GEO.



Les personnes consultées ont indiqué que les États membres pourraient utiliser les résultats GEO à des fins diverses.



Les personnes consultées ont largement déclaré que les critères de prise de décision proposés par le Comité directeur étaient adaptés.



E. Autres suggestions

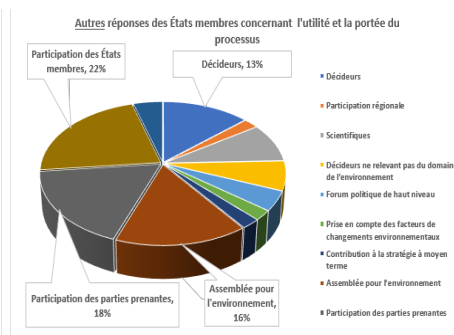
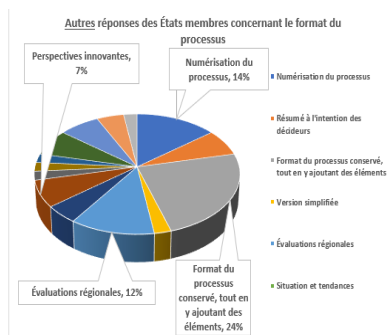
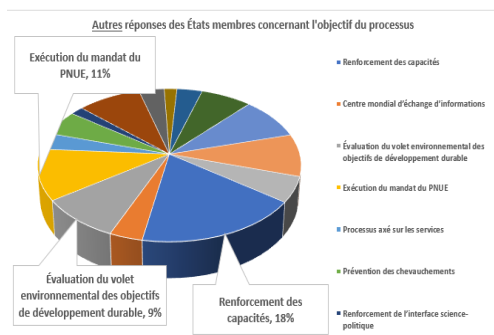
Dans le cadre du processus de consultation, les participants étaient invités à proposer par écrit des idées et des suggestions supplémentaires. Ces réponses écrites ont été analysées et compilées en catégories « simplifiées », afin d'être présentées dans le présent document. L'analyse a été menée pour les trois groupes de répondants : les États membres, les parties prenantes et les experts en évaluation.

États membres

Les États membres ont proposé que l'objectif du rapport GEO soit élargi au renforcement des capacités, mais qu'il continue à exécuter le mandat du PNUE et à évaluer le volet environnemental des objectifs de développement durable.

Les États membres ont estimé qu'il fallait conserver le format du rapport GEO, tout en y ajoutant des éléments, tels que davantage de numérisation et d'évaluations régionales, ainsi que des perspectives plus innovantes.

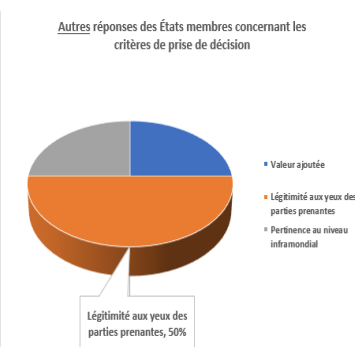
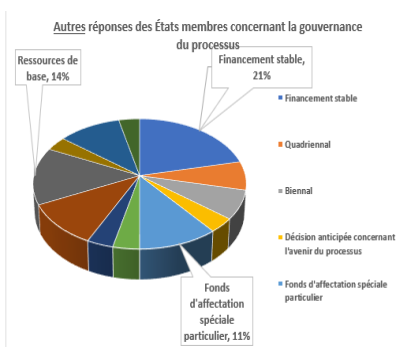
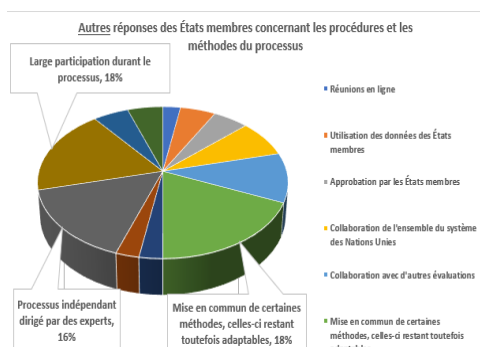
Selon les États membres, les principaux utilisateurs du processus GEO devraient être l'Assemblée pour l'environnement, les États membres, les décideurs en général et les parties prenantes.



Par ailleurs, les États membres ont estimé que les procédures et méthodes du processus *GEO* devraient être les mêmes que celles d'autres processus d'évaluation, mais qu'elles devraient également pouvoir s'adapter aux objectifs d'une édition particulière du rapport. Il y a eu un large consensus sur le fait que le processus *GEO* devrait demeurer indépendant, être dirigé par des expert(e)s et faire participer de nombreux groupes.

Les États membres ont en outre indiqué que le financement du processus *GEO* devrait être stable et provenir principalement de ressources de base et d'un fonds d'affectation spéciale (modèle de financement hybride).

Enfin, les États membres ont noté que le Comité directeur devrait recourir à certains critères supplémentaires pour la prise de décisions, y compris concernant la légitimité aux yeux des parties prenantes, la valeur ajoutée et la pertinence des résultats inframondiaux des évaluations *GEO*.

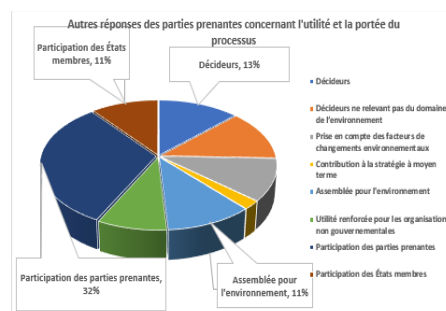
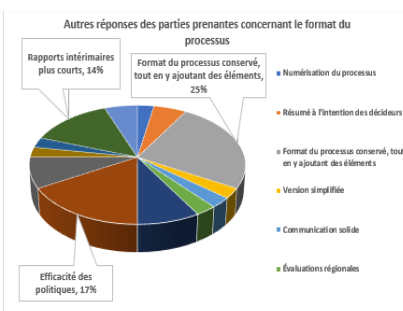
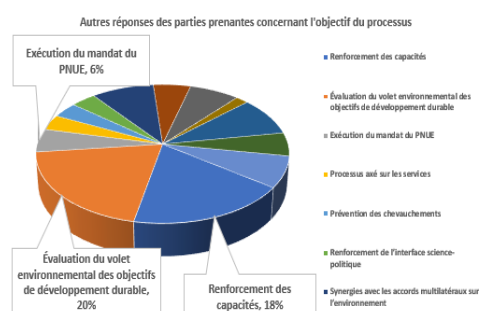


Parties prenantes

Tout comme les États membres, les parties prenantes ont indiqué que l'objectif du rapport *GEO* devrait être élargi au renforcement des capacités et que le rapport devrait continuer à évaluer le volet environnemental des objectifs de développement durable.

Elles ont déclaré que le rapport *GEO* devrait conserver sa forme actuelle, tout en la complétant par des rapports intérimaires plus courts et en prêtant une plus grande attention à l'efficacité des politiques.

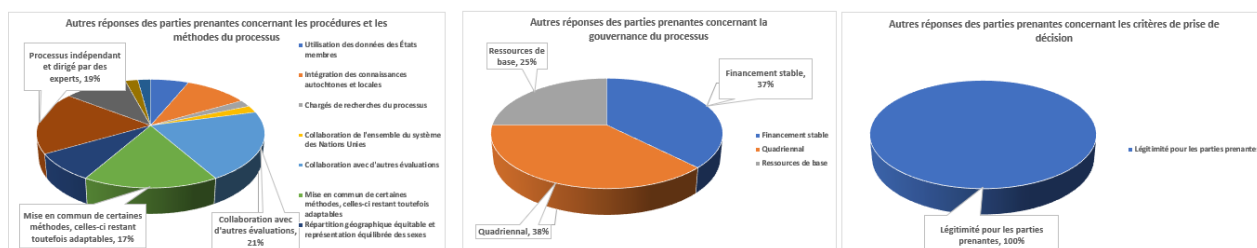
Les parties prenantes ont également estimé que le processus *GEO* devrait être conçu pour faire participer les parties prenantes, les États membres, les décideurs et l'Assemblée pour l'environnement et être pertinent pour chacun d'eux.



Selon les parties prenantes, les procédures et méthodes du processus *GEO* pourraient être améliorées en collaborant de manière plus approfondie avec d'autres évaluations. Les méthodes devraient être communes mais adaptables et le processus devrait continuer à être indépendant et dirigé par des expert(e)s.

À leur avis, les rapports *GEO* devraient être produits selon un cycle quadriennal normalisé, avec un financement stable provenant principalement de ressources de base.

Enfin, les parties prenantes ont indiqué que les critères du Comité directeur pour la prise de décisions devraient être élargis pour y inclure la légitimité du rapport *GEO* aux yeux des parties prenantes.

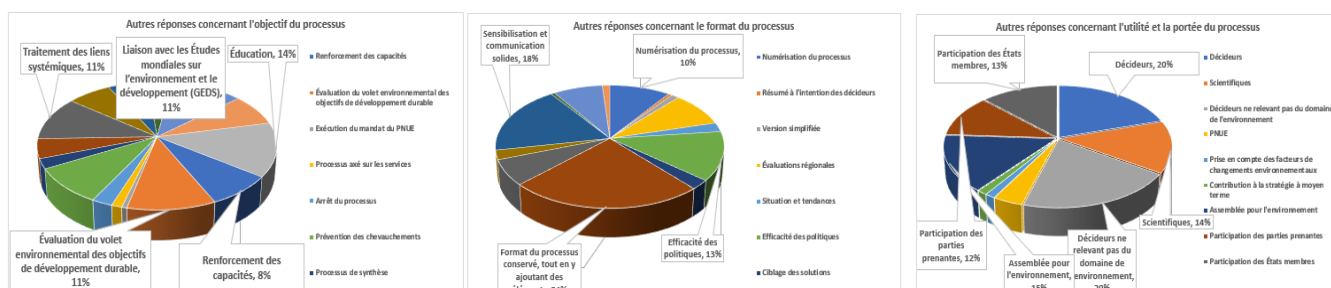


Experts en évaluation

Selon les experts en évaluation, le rapport *GEO* devrait avoir pour principal objectif d'évaluer le volet environnemental des objectifs de développement durable, en traitant les questions relatives aux liens systémiques et à l'éducation. Ils se sont prononcés en faveur de l'établissement de liens avec la Stratégie globale sur les données environnementales et du renforcement des capacités en tant qu'objectifs secondaires du rapport.

S'agissant du format du rapport *GEO*, les experts en évaluation étaient favorables à son maintien en l'état, tout en mettant un accent supplémentaire sur l'efficacité des politiques et la production numérisée, avec l'appui d'une solide stratégie de sensibilisation et de communication.

Selon les experts en évaluation, le rapport *GEO* devrait être principalement utilisé par les décideurs et les États membres, ainsi que par les décideurs ne relevant pas du domaine de l'environnement, l'Assemblée pour l'environnement, aux fins de la prise de décisions, et les parties prenantes.



Les experts en évaluation étaient également d'avis que les procédures et les méthodes du processus *GEO* devraient être indépendantes et dirigées par des expert(e)s et que, bien qu'il soit utile d'avoir certaines méthodes en commun avec d'autres processus d'évaluation, celles-ci devraient pouvoir s'adapter au processus du rapport. Ils ont déclaré que le processus *GEO* devrait continuer à assurer une large participation et cibler la fourniture d'aide aux pays pour élaborer des rapports sur les perspectives nationales en matière d'environnement.

En ce qui concerne la gouvernance du processus *GEO*, les experts en évaluation ont noté qu'il était possible de produire une nouvelle édition tous les deux ans, à condition de disposer d'un financement stable.

Enfin, les experts en évaluation ont déclaré que le Comité directeur pour l'avenir du rapport *GEO* devrait inclure la crédibilité auprès de la communauté scientifique parmi ses critères de prise de décision pour déterminer l'avenir du processus.

